



AVIS SPECIFIQUE DE PASSATION DES MARCHES (SPN)

Pays	Togo
Nom du projet	Programme Seuil (Threshold)
Titre du marché	Sélection d'un cabinet chargé du recrutement du personnel additionnel de OMCA-Togo
N° Réf :	TTP/2022/Cons/QCBS/003
Type de procédure	Services de consultant
Client	Organisme de mise en œuvre de Millennium Challenge Account-Togo
Date de publication	17 février 2023
Date limite de soumission	28 février 2023

- 1- L'Organisme de Mise en Œuvre du Millennium Challenge Account Togo (OMCA-Togo) a reçu un financement de la Millennium Challenge Corporation pour couvrir le coût du Programme Seuil, et a l'intention d'affecter une partie du produit aux paiements en vertu du contrat pour le recrutement d'un cabinet chargé du recrutement du personnel additionnel de OMCA-Togo.
- 2- Le financement du MCC est alloué par le Congrès américain et obligé au pacte initial, sans financement supplémentaire ou partiel. Ainsi, lorsqu'un contrat est signé avec une Entité MCA, l'argent est déjà disponible pour l'Entité MCA et, pour la plupart des contrats, les factures sont payées directement aux Entrepreneurs/Consultants/Fournisseurs par le Trésor américain.
- 3- OMCA-Togo invite maintenant les soumissionnaires éligibles à faire des propositions pour le recrutement de son personnel additionnel.
- 4- L'appel d'offres sera mené selon les procédures de sélection basé sur les **qualifications du consultants (SQC)** comme spécifié dans les directives de passation des marchés du programme MCC (PPG), et est ouvert à tous les soumissionnaires ou consultants éligibles tels que définis dans le PPG.

- 5- Un ensemble complet de documents d'appel d'offres peut être obtenu par les soumissionnaires éligibles intéressés sur présentation d'une demande écrite à l'adresse suivante : procurement@omcatogo.tg avec copie à k.batchey@omcatogo.tg ; s.pitta@omcatogo.tg . ou sur le **site de OMCA-Togo** www.omcatogo.tg
- 6- Les propositions doivent être remises à l'adresse ci - dessus indiquée au plus tard **le 28 février 2023 à 10 heures 00 GMT**. Les offres ou propositions tardives seront rejetées. Les propositions seront ouvertes publiquement en présence des représentants désignés par les soumissionnaires et de toute personne qui choisit d'y assister à partir d'un lien qui sera envoyé aux soumissionnaires le **28 février 2023 à 10 heures 30 mn GMT**.

Fait à Lomé, le 17 février 2023

Le Directeur Général

N'gname Jeanne BOUGONOU

TERME DE REFERENCE
POUR LA SELECTION D'UN CABINET SPECIALISE EN MANAGEMENT DES
RESSOURCES HUMAINES POUR ASSISTER L'OMCA-TOGO DANS LE
RECRUTEMENT DE SON PERSONNEL COMPLEMENTAIRE

1-CONTEXTE

Le Programme Threshold du Togo

La Millennium Challenge Corporation (MCC) est une agence d'aide étrangère américaine innovante et indépendante qui contribue à la lutte contre la pauvreté dans le monde. Créée par le Congrès américain en janvier 2004, avec un fort soutien bipartisan, la MCC a changé la donne en ce qui concerne la meilleure façon d'accorder l'aide étrangère américaine en se concentrant sur les bonnes politiques, l'appropriation par le pays et les résultats.

La MCC établit des partenariats avec certains des pays les plus pauvres du monde, mais seulement avec ceux qui démontrent un engagement pour la bonne gouvernance, la liberté économique et les investissements dans le capital humain. La MCC accorde à ces pays très performants des subventions de grande envergure pour financer des solutions nationales visant à réduire la pauvreté grâce à une croissance économique durable. Les subventions accordées par la MCC complètent d'autres programmes de développement américains et internationaux et créent un environnement favorable pour l'investissement du secteur privé. La MCC accorde deux principaux types de subventions : Les programmes Threshold et Compact.

- Les programmes Compact sont des accords de cinq ans signés entre la Millennium Challenge Corporation et un pays en vue de financer des programmes spécifiques visant à réduire la pauvreté et stimuler la croissance économique.
- Les programmes Threshold (Seuil) sont des subventions de petite envergure accordées aux pays qui ne sont pas éligibles au financement compact, mais qui sont résolument engagés à améliorer la performance politique.

En décembre 2015, le Conseil d'Administration de la MCC a sélectionné le Togo comme bénéficiaire du programme d'aide Threshold (Seuil). Depuis lors, la MCC a travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement togolais pour mener une analyse des contraintes, et ensuite, élaborer un programme de réforme politique et institutionnelle pour remédier aux contraintes majeures à la croissance économique. Le programme de quatre ans est composé de deux projets : (1) le projet Concurrence accrue, réglementation indépendante, et accès élargi dans le secteur des TIC (ci-après dénommé « Projet TIC ») et (2) le projet Réforme foncière pour accélérer la productivité agricole (ci-après dénommé « LRAP »).

L'Organisme de mise en œuvre du Millennium Challenge Account – Togo (OMCA- Togo) a été mis en place afin de mettre en œuvre le Programme Seuil. L'OMCA- Togo a établi ses propres procédures de passation de marchés, de gestion administrative et financière alignées sur les principes, directives et politiques de MCC. L'unité de gestion de l'OMCA- Togo est opérationnelle depuis Août 2021 et dans le cadre de ses activités procède au renforcement de son équipe par le recrutement de personnel.

2-OBJECTIFS DE LA MISSION

La mission du cabinet de recrutement est d'accompagner l'OMCA-Togo dans le recrutement de son personnel complémentaire à travers des méthodes concurrentielles, transparentes et efficaces, **et en conformité avec le manuel de gestion des ressources Humaines de l'OMCA- Togo.**

Plus spécifiquement, il doit :

- aider à identifier les candidats potentiels dans un meilleur délai à travers un processus de sélection ouvert, crédible et transparent, et en conformité avec les « *Directives de MCC en matière de recrutement* » à travers une méthodologie bien définie ;
- appliquer les techniques de présélection appropriées à ces postes et d'établir une short liste de candidats potentiels répondant aux profils demandés pour le poste sollicité et par la suite d'évaluer l'adéquation du profil de chaque candidat par rapport aux critères définis pour le poste ;
- Présenter un rapport de sélection au plus tard dans les six (06) semaines suivant l'ordre de service de commencer les prestations et recommande au moins trois (3) candidats dont les qualifications se rapprochent le plus du profil défini dans les Termes de Référence du poste

Un comité d'évaluation devra être mis en place pour accompagner le cabinet dans ce recrutement.

3- RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus sont :

- La méthodologie de sélection est clairement définie par le Cabinet et approuvée par l'OMCA-Togo.
- Les outils et les procédures de sélection utilisés sont jugés efficaces et pertinents par l'OMCA-Togo.
- Le rapport de sélection est disponible au plus tard dans les six (06) semaines suivant l'ordre de service de commencer les prestations et recommande au moins trois (3) candidats dont les qualifications se rapprochent le plus du profil défini dans les Termes de Référence du poste.

4-METHODOLOGIE

Le contrat qui va lier le cabinet de recrutement et l'OMCA- Togo est un contrat cadre dont le principe est que chaque demande de service sera sanctionnée par un bon de commande signé par la personne habilitée à l'OMCA- Togo.

Le Cabinet, lorsqu'il y est invité (en réponse à une demande de proposition de la part OMCA-Togo), proposera sa propre méthodologie en se basant sur les présents termes de référence. Cette méthodologie pourra éventuellement être négociée par OMCA-Togo. Toutefois, le Cabinet tiendra compte des grandes lignes suivantes dans sa méthodologie, tenant compte des postes :

- Appel à candidatures y compris à l'international, directement dans au moins 3 pays de la CEDEAO et largement en ligne ;
- Présélection des candidats conformément aux critères de base, en veillant si possible à une représentativité en genre ;
- Test de personnalité;
- Test écrit si nécessaire;
- Entretien individuel des candidats, avec un panel composé d'au moins un représentant de l'OMCA-Togo et au moins une femme ;
- Evaluation détaillé des CV des candidats présélectionnés et classement par ordre de mérite des 5 meilleurs candidats ;
- Vérification des références.

5-MODALITES D'EXECUTION DE LA MISSION

Le Cabinet a pour mission d'obtenir des candidats qualifiés répondant aux critères exigés par les TDR tout en respectant les principes d'indépendance, d'intégrité et de confidentialité du processus de recrutement/évaluation. Il utilisera la méthodologie appropriée pour le poste et approuvée par l'OMCA-Togo.

Tous les membres de l'équipe du Cabinet ainsi que les consultants auxquels le cabinet ferait recours dans le cadre de la mission sont astreints aux obligations de confidentialité et d'information de tout conflit d'intérêt dans le cadre du recrutement.

Un avis de recrutement pourra être lancé directement l'OMCA-Togo dans les journaux quotidiens. Il appartiendra à ce dernier de transférer tous les dossiers de candidature reçus au Cabinet. Les frais de publication seront à la charge du cabinet.

Le Cabinet procédera au processus d'évaluation et soumettra les résultats à l'OMCA-Togo à chaque étape. Le rapport final de sélection avec un classement par ordre de mérite (croissant), sera soumis au Directeur Général de l'OMCA-Togo et au Conseil d'Administration aux fins de la sélection finale en collaboration avec le comité d'évaluation.

Le délai d'exécution de chaque mission est d'environ six (06) semaines calendaires.

6-PRODUITS LIVRABLES

Le Cabinet soumettra à chaque étape un Rapport d'Evaluation des candidats :

- Rapport de présélection, incluant entre autres les CV avec les références, les lettres de motivations ;
- Rapport d'évaluation détaillée sur chaque candidat présélectionné (résultats des évaluations des qualifications, des tests de personnalité, des test écrits, des entretiens...) incluant entre autres les CV avec les références, les lettres de motivations, les vérifications des références des candidats présélectionnés ;
- Rapport final incluant les recommandations concernant au moins les trois (3) meilleurs candidats pour le poste.

7-COMPOSITION DE L'OFFRE DU CABINET

L'offre du cabinet doit comporter une offre technique et une offre financière

• 7.1 OFFRE TECHNIQUE

Le cabinet de recrutement doit dans son offre technique démontrer sa capacité et prouver son expérience dans le recrutement de personnel dans le respect des standards élevés en la matière à l'internationale et pour des organisations similaires.

Il doit justifier de :

- une expérience avérée d'au moins 10 ans en matière de recrutement ;
- avoir réalisé deux missions de recrutement de personnel pour les institutions nationales et internationales ;
- un bilan éprouvé de transparence, d'intégrité et de professionnalisme ;
- une base de données de professionnels et de contacts de haut niveau dans le secteur public, privée et non-gouvernemental.

Il doit présenter une équipe de recrutement composé entre autres de professionnels aguerris en la matière et

se présente comme suit :

- un chef de mission de niveau minimum BAC+5 en Gestion des ressources humaines et ayant les expériences suivantes :
 - expérience générale : avoir réalisé au moins une (1) mission dans le domaine de la gestion des ressources humaines
 - expérience spécifique : (i) avoir conduit au moins une (1) mission de recrutement de personnel pour les institutions internationales ; (ii) avoir réalisé deux missions de recrutement pour les institutions nationales.
- Un expert en gestion financière de niveau minimum BAC+5 en finances ou en gestion ou en administration d'entreprise
 - expérience générale : avoir réalisé au moins une (1) mission de gestionnaire financier sur un programme ou un projet d'envergure nationale ou internationale
 - expérience spécifique : (i) avoir réalisé au moins une (1) mission de recrutement de personnel financier pour les institutions internationales ; (ii) avoir réalisé deux missions de recrutement pour les institutions nationales dans le domaine des finances.
- Un économiste de niveau minimum BAC+5 en économie
 - expérience générale : avoir réalisé au moins une (1) mission d'évaluation des projets ou programmes d'envergure nationale ou internationale
 - expérience spécifique : (i) avoir réalisé au moins une (1) mission de recrutement de personnel d'analyse économique ou de suivi évaluation pour les projets ou programmes financés par les institutions internationales ; (ii) avoir réalisé deux missions de recrutement pour les institutions nationales dans le domaine des finances.

Les critères de notation des qualifications et expériences du cabinet se présentent comme suit :

N°	Critères de sélection	Points
1	Avoir au moins 10 ans d'expérience en matière de recrutement	20
2	Avoir réalisé trois (3) missions de recrutement de personnel dont deux (2) pour les institutions nationales et un (1) pour les institutions internationales	45
3	Avoir une base de données de professionnels et de contacts de haut niveau dans le secteur public, privée et non-gouvernemental qui peuvent faire partir des différents panels des recrutements dont au moins trois (3) ayant les qualifications et expériences énumérées ci-dessus.	35

La note minimum requise pour être qualifié est de 80/100

Cadre d'évaluation technique

[0 = Ne répond pas aux exigences

2 = Écart significatif par rapport aux exigences

- 3 = Écart marginal par rapport aux exigences
- 4 = Répondre aux exigences
- 4,5 = Dépassement marginal des exigences
- 5. = Dépassement significatif des exigences]

- **7.2 OFFRE FINANCIERE**

C'est l'offre financière du soumissionnaire qui aura obtenu la note technique la plus élevée qui sera examinée.

La proposition financière doit comporter au minimum les Rubriques suivantes :

Rubriques	Prix par rubrique
Appel à candidatures y compris à l'international, directement dans au moins 3 pays de la CEDEAO et largement en ligne- Dossier d'appel à candidature et publicité	
Présélection des candidats conformément aux critères de base, en veillant si possible à une représentativité en genre- Rapport et tableau de présélection	
Test de personnalité- Rapport du test de personnalité	
Test écrit- Rapport sur le test écrit	
Entretien individuel des candidats, avec un panel composé de au moins un représentant de l'OMCA- Togo et au moins une femme- Rapport de l'entretien	
Evaluation détaillé des CV des candidats présélectionnés et classement par ordre de mérite des 5 meilleurs candidats- Rapport global de tout le processus de recrutement	
Vérification des références- Rapport de vérification de référence pour les candidats recommandés	

NB :

- 1- La proposition technique et financière seront présentées dans deux fichiers différents et séparés.
- 2- S'il advenait que OMCA Togo se charge de l'une de ces rubriques (la publication des avis de recrutement par exemple,) celle-ci ne sera pas facturée par le cabinet.

Avant la préparation de votre proposition financière veuillez lire attentivement la lettre adressée aux prestataires jointe à la présente lettre d'invitation.

Annexe 1 : Lettre à l'intention des prestataires de OMCA-Togo



N° 0547/2022/ PR /OMCA-Togo/ DG/LRAP



Lomé, le 31 janvier 2023

Le Directeur Général

Aux

Fournisseurs et prestataires
de l' OMCA-Togo

LOME

Objet : Information

Mesdames, Messieurs les Directeurs,

Dans le cadre de la réorganisation de nos services en vue de permettre une meilleure collaboration entre l'OMCA-Togo et votre structure, je voudrais porter à votre connaissance qu'à compter du 1^{er} février 2023 les dispositions suivantes seront observées :

Toute facture adressée à OMCA-Togo doit être normalisée avec une vignette et les mentions suivantes doivent y être inscrites :

- Le nom du fournisseur, adresse (physique et postale) et numéro de téléphone ;
- Numéro statistique et/ou NIF du Fournisseur ; NB : le NIF concerne uniquement les Fournisseurs établis au Togo ;
- Les références du marché ou du bon de commande ;
- Le montant hors taxes (HT) ;
- Le montant net à payer (HT moins la retenue sur prestation de services (RSPS)) ;
- La TVA (qui doit se calculer sur le montant HT et non sur le montant après retenue) ;
- Le montant TTC ;

- La monnaie de la facture (FCFA, USD, ...) ;
- Description exacte avec références et quantités des biens livrés, des travaux réalisés, ou des services prestés ;
- La retenue à la source des sommes versées en rémunération de prestations de service des professions non commerciales titulaires de revenus tels que définis à l'article 35 du CGI :
 - ✓ 5% pour les prestataires ayant un NIF (Numéro d'Identification Fiscale) ;
 - ✓ 10% pour les prestataires n'ayant pas de NIF.

Les factures devront être accompagnées des éléments ci-après :

- Une copie du contrat ou du bon de commande (Si le contrat est trop volumineux, le Fournisseur pourra se contenter de joindre la page de couverture, faisant mention des références exactes et complètes dudit contrat, la page sur les modalités de paiements ainsi que la page portant le timbre attestant de son enregistrement par l'Administration compétente) ;
- Un bordereau de livraison ou un PV de réception valide ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) correspondant à celui du contrat ou du bon de commande ;
- Les nouveaux fournisseurs ou prestataires sont tenus de remplir la fiche appelée 'VENDOR REQUEST FORM' disponible à l'OMCA-Togo.

Par ailleurs, je tiens à vous rappeler que l'OMCA-Togo dispose de 30 jours pour payer toute facture conforme qui lui est soumise. Cependant, le non-respect des présentes dispositions peut allonger ce délai de paiement de la facture.

Tout en comptant sur votre professionnalisme à respecter ces dispositions, je vous prie de recevoir, Mesdames Messieurs les Directeurs, mes salutations distinguées.


N'gname Jeanne BOUGONOU

MODELE DE CONTRAT CADRE

REPUBLIQUE DU TOGO

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT-TOGO

ENTRE :

L'Organisme de mise en œuvre du Millennium Challenge Account-Togo (OMCA-TOGO), sis à la rue du désarmement, face à la LONATO, 05 BP 587, Quartier Agbalépédogan, Lomé – Togo ; Courriel : procurement@omcatogo.tg, représenté par le Directeur Général, N'gname Jeanne BOUGONOU ci-après dénommé (« **OMCA-TOGO** »)

d'une part,

ET

La société, sise, BPLomé-Togo, Tél : +228, Courriel :, représenté par son Directeur Général, M. (ci-après désigné comme « **Prestataire** »),

d'autre part,

IL A ÉTÉ ARRETÉ ET CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1^{ER} : OBJET DU CONTRAT

Par le présent contrat OMCA-Togo confie au cabinet le recrutement du personnel additionnel ou supplémentaire de OMCA-Togo.

Le prestataire assurera le recrutement du personnel additionnel de OMCA-Togo en utilisant les techniques de recrutement en la matière à fois que OMCA-Togo aura besoin d'un personnel additionnel

ARTICLE 2. PIECES CONSTITUTIVES

Les pièces contractuelles sont les suivantes ; étant précisé qu'en cas de contradiction, elles prévalent dans l'ordre où elles sont énumérées :

1. Le présent Formulaire de Contrat ;

2. L'offre du soumissionnaire et ses annexes ;
3. Les Termes de références ;
4. Les bons de commandes ;
5. Annexe n° 1 : Bordereau de prix unitaires

Nonobstant toute stipulation contraire, le Contractant reconnaît que la signature du Contrat emporte renonciation des Parties à tout autre accord et notamment toutes ses conditions de vente et vaut acceptation des présentes conditions.

ARTICLE 3 : CONDITION DE PRIX

Les prix unitaires applicables aux commandes passées dans le cadre du Contrat figurent sur le Bordereau de prix en **Annexe 1**. Les prix sont stipulés hors taxes.

Les activités rémunérées se présentent comme suit :

- Appel à candidatures y compris à l'international, directement dans au moins 3 pays de la CEDEAO et largement en ligne- Dossier d'appel à candidature et publicité
- Présélection des candidats conformément aux critères de base, en veillant si possible à une représentativité en genre- Rapport et tableau de présélection
- Test de personnalité- Rapport du test de personnalité
- Test écrit- Rapport sur le test écrit
- Entretien individuel des candidats, avec un panel composé de au moins un représentant de l'OMCA- Togo et au moins une femme- Rapport de l'entretien
- Evaluation détaillé des CV des candidats présélectionnés et classement par ordre de mérite des 5 meilleurs candidats- Rapport global de tout le processus de recrutement
- Vérification des références- Rapport de vérification de référence pour les candidats recommandés

Les prix sont fermes et non révisables pendant la durée de l'exécution du contrat.

Le prestataire sera payé à 100% dans les 30 jours au plus tard après la réalisation de sa prestation et sur présentation d'une facture validée par OMCA-Togo, conformément aux informations mentionnées à **l'annexe 2 (lettre aux prestataires)**

ARTICLE 4 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat prend effet à partir de la date de signature du Directeur Général de OMCA-Togo.

Il est établi pour une durée d'une (1) année (année de base). Il est renouvelable après une évaluation positive des prestations de l'année de base.

ARTICLE 5. BONS DE COMMANDE

A l'exception du recrutement du Directeur administratif financier (DAF) et du Directeur de suivi évaluation ou quelque soit le titre qui sera donné à ce poste, chaque demande de service sera matérialisée par l'émission d'un bon de commande spécifique par l'OMCA-Togo, sous forme de courrier définissant :

- ✓ Les références des services ;
- ✓ L'adresse de livraison ;
- ✓ La date de livraison ;
- ✓ Le détail chiffré de la commande établi sur la base des prix unitaires ;
- ✓ Le montant global HT de la commande.

Seuls les bons de commande signés par un représentant dûment habilité de l'OMCA-TOGO pourront être honorés par le Contractant. Le Contractant devra accuser réception du bon de commande dans les (48) quarante-huit heures, par courrier ou e-mail à l'OMCA-Togo.

ARTICLE 6. CESSION ET SOUS-TRAITANCE

Le Contractant ne pourra céder ou sous-traiter à un tiers tout ou partie des droits qui lui sont conférés ou des obligations mises à sa charge par le présent Contrat, sauf autorisation écrite de l'OMCA-Togo.

Le Contractant sera responsable vis-à-vis de l'OMCA-Togo en toutes circonstances de l'exécution du Contrat, même en cas d'agrément écrit d'un sous-traitant par l'OMCA-Togo. Le Prestataire garantit l'OMCA-Togo de toutes conséquences pouvant résulter de la sous-traitance, de sorte que l'OMCA-Togo ne puisse être inquiété ou recherché, à quelque titre que ce soit.

ARTICLE 7 : RESILIATION

La résiliation pourra être demandée par les deux parties par courrier recommandé avec accusé de réception et tenant lieu de mise en demeure dans un délai de 30 jours avant la résiliation.

Tout manquement de l'une ou l'autre des parties aux obligations qu'elle a en charge, aux termes des articles, ci-dessus, entraînera, la résiliation de plein droit au présent contrat, trente jours

après mise en demeure exécutée par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée sans effet, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 8 : DIFFERENDS

Les litiges, différends ou contestations relatifs à l'exécution et à l'interprétation du présent contrat seront, à défaut d'un règlement amiable préalablement recherché, soumis à la juridiction du tribunal compétent de Lomé.

ARTICLE 9 : ENTREE EN VIGUEUR

Le présent contrat entrera en vigueur après sa signature par le Directeur Général de OMCA-Togo.

EN FOI DE QUOI, les parties après avoir lu et accepté le présent contrat, l'ont signé en quatre (4) exemplaire original, les jours, mois et an indiqués ci-dessous.

Fait à Lomé, le 2023

Pour le prestataire
Directeur Général

Pour l'OMCA-TOGO
Directeur Général

.....

N'gname Jeanne BOUGONOU